

## La Protection de la Nature

Nos lecteurs trouveront dans le présent numéro deux articles traitant certains aspects de cet attachant problème, qui n'avaient pu trouver place dans le numéro de décembre 1950.

## LES RÉSERVES DE RECONSTITUTION FORESTIÈRE

Indice bibliographique : F 91. 11

A côté des Parcs Nationaux, des Réserves intégrales, des Réserves botaniques ou cynégétiques ou artistiques, Jean GOBERT a envisagé les « Réserves de Reconstitution Forestière ».

...« Des forêts méditerranéennes dégradées peuvent être mises en réserve, à l'abri des exploitations ordinaires, en vue de leur *reconstitution* par des stades progressifs, par tous les moyens appropriés qui rendent nécessaires, évidemment, des interventions plus ou moins étendues, la réserve intégrale y étant, le plus souvent, impossible et inopportune: Ce sont *les réserves de reconstitution forestière*. »

Avant d'aller plus loin et pour mieux embrasser si possible, la question, nous déclarons rattacher à ces réserves (sans toutefois les confondre absolument avec elles), *les réserves biologiques dirigées ou contrôlées*, dont il a été question notamment à propos de Fontainebleau (2) et de la Sainte-Baume.

Telles que nous venons d'en rappeler la définition, les Réserves de Reconstitution forestière semblent susceptibles d'être créées bien ailleurs qu'en région méditerranéenne, celle-ci n'ayant point, hélas, le monopole des dégradations.

Par exemple, ne pourrait-on songer à la création de Réserves de Reconstitution forestière dans certaines landes subalpines ? Les

(1) Jean GOBERT, *Le Forestier et la nature*, UNASYLVA, vol. 1, n° 3, nov.-déc. 1947.

(2) *Fontainebleau*, étude publiée par le Comité français d'organisation de la Conférence internationale pour la Protection de la Nature (Imprimerie administrative - Melun, 1948). Articles de MM. GUINIER, JACQUIOT, FLON, etc., et *Rapport* de M. GUINIER à la séance du 21 février 1950 de la Commission consultative des Réserves de Fontainebleau.

taillis d'aune vert doivent pouvoir quelquefois être couverts de mélèzes, et certains mélèzeïns ne peuvent-ils évoluer vers la futaie d'Aroles ?

Cependant, il semble juste de dire que c'est en région méditerranéenne que, pour notre pays tout au moins, l'homme a atteint le maximum d'ampleur et d'efficacité, dans la ruine du tapis végétal et du sol.

Aussi nous bornerons-nous à cette zone de la Méditerranée métropolitaine.

\*  
\*\*

La plupart du temps, en matière forestière, une étude un peu approfondie et sincère, doit plonger ses racines dans le passé.

C'est ainsi que la collection de la Revue des Eaux et Forêts nous offre, à propos des Réserves de Reconstitution forestière, les témoignages suivants :

Il faut « revenir en arrière et rendre aux formations forestières méridionales, certaines de leurs emprises anciennes, autour des lambeaux boisés feuillus existants. Créer des réserves de la garrigue, comme les Allemands en ont créé dans les bruyères ». Ainsi s'exprimait le Conservateur Roger DUCAMP, dans le numéro de mars 1935 de la Revue, en rendant compte du 2<sup>e</sup> Congrès International pour la Protection de la Nature (Paris 1931), et plus loin, il insistait sur la nécessité de ces « *Réserves de Reconstitution et de véritable résurrection* ».

Déjà auparavant, le Conservateur JOUBERT (1), dans un article paru dans le numéro de novembre de la Revue, avait écrit : « Le problème forestier est un problème de biologie. Il doit prendre pour base l'étude scientifique de l'évolution des diverses formations végétales. En climat méditerranéen, par exemple, et bien ailleurs aussi, le rôle du forestier doit consister avant tout, à guider l'évolution des formations forestières très généralement, préexistantes, quoique frustes et dégradées, vers des formes perfectionnées, stables, solides, seules capables de jouer au maximum le rôle capital qu'elles doivent remplir envers la Civilisation ».

Enfin, antérieurement encore, Roger DUCAMP citait, dans le numéro de janvier 1931 de la Revue, un article du savant botaniste et agronome KUHNHOLTZ-LORDAT, lequel s'exprimait ainsi : « La reconstitution de la forêt sur la garrigue est de tous les problèmes forestiers, le plus difficile, le plus déconcertant... La forêt méditerranéenne paraît jouir d'un discrédit inquiétant. On déclare que tout y est ravagé, qu'elle a tellement régressé que tout effort de

(1) Cf. aussi : Mémoires de la Société de Biogéographie. Contribution à l'étude des Réserves Naturelles et des Parcs Nationaux (Lechevallier, Paris, 1937). Article liminaire de G. PETIT, sous-directeur du Muséum, et article de JOUBERT.

reconstitution serait vain. Ce renoncement est administrativement consacré par l'aménagement en taillis. On roupe, et l'on arrive à cet étonnant résultat : les forêts où l'on coupe le plus sont celles où l'on devrait le moins couper, etc... »

\*  
\*\*

Personnellement, nous nous trouvons dans la décade 1921-1931, assez en mesure de comprendre les vues exposées ci-dessus (si-non de les adopter intégralement), car notre Maître, M. le Directeur GUINIER, nous avait déjà conduit dans les garrigues d'entre Nîmes et Avignon, et aussi à Valbonne et à la Sainte-Baume, nous ouvrant ainsi les yeux sur les réalités de la forêt méditerranéenne.

Par ailleurs, sur les pas de M. l'Inspecteur Général Max NÈGRE, alors Inspecteur à Nîmes, notre chef très aimé, nous avons parcouru le Massif de l'Aigoual et commencé d'apprendre le métier de reboiseur.

\*  
\*\*

Avec autant de science que d'éclectique sagesse, M. l'Inspecteur Général SALVADOR publiait dans *Le Chêne*, d'avril 1931, une remarquable étude sur « la Forêt dans les pays méditerranéens ».

...« Tous les reboisements du Sud-Est datent d'après 1860. Parce qu'ils n'ont encore rien produit, ce qui est absolument normal, vait-on déclarer qu'ils constituent une œuvre vaine ? Ce serait volontairement méconnaître la vérité. Et puis, même si leur rendement en argent demeure longtemps faible, ne permettent-ils pas de tirer un revenu, le seul revenu possible, des sols qui, sans eux, seraient dans bien des cas restés à jamais stériles ?

L'importance de leur rôle ne saurait d'ailleurs uniquement se traduire par un rendement pécuniaire. Bien souvent, ce qu'on a essentiellement demandé à ces forêts de colonisation, c'est de recréer le sol forestier, et de rendre possible le retour à la forêt primitive, et ce résultat capital est obtenu aujourd'hui sur de nombreux points ».

\*  
\*\*

De tout ce qui précède, on doit, semble-t-il, conclure que le problème des Réserves de Reconstitution forestière, englobe, en réalité, la question même de la Sylviculture méditerranéenne.

C'était naguère l'opinion des auteurs cités plus haut et c'est encore aujourd'hui l'opinion de beaucoup de forestiers languedociens et provençaux en exercice.

Nous remercions dès maintenant MM. les Conservateurs DE CARMANTRAND, à Aix-en-Provence, DUGELAY, à Nice et JEANNIN à Ajaccio, ainsi que M. l'Inspecteur-adjoint COINTAT à Chaumont (jadis à Uzès) qui ont bien voulu nous transmettre certains docu-

ments que nous utiliserons plus loin, et nous faire part de leur point de vue.

Plus ou moins explicitement, tous reconnaissent la nécessité de faire passer, chaque fois que c'est possible, la préoccupation de *rendement au dernier plan*, pour baser l'action sur la défense, le maintien et l'amélioration des peuplements et du milieu écologique.

\*  
\*\*

Il est d'autre part certain que les Communes et les propriétaires de forêts privées ne peuvent consentir des sacrifices pécuniaires qu'exceptionnellement. Un allongement de révolution dans les taillis, un balivage renforcé ou une mise en réserve de certains peuplements, constituent un luxe, qu'au surplus la seconde guerre mondiale s'est chargée de supprimer.

En conséquence, il apparaît que ce sont surtout, et presque exclusivement, les forêts et terrains *domaniaux* qui sont voués à constituer les Réserves de Reconstitution forestière.

Mais, justement, il conviendrait de convaincre les forestiers non méditerranéens et également le grand public, de cette *nécessité où nous nous trouvons ici, de faire passer à l'arrière plan, la notion de rendement matière et argent.*

Car, si le principe était admis, les réalisations s'en trouveraient facilitées, au grand bénéfice de la Sylviculture méditerranéenne.

Il convient cependant de noter que l'institution du Fonds Forestier National, en 1946, a permis, dans certains cas, d'exécuter des reboisements importants, tant communaux que privés, lesquels n'auraient jamais pu être entrepris autrement.

C'est là un progrès, mais dont les effets vont déjà en s'atténuant, depuis qu'on exige une plus grande rentabilité des travaux à prévoir, ce qui est normal.

Il faut souhaiter que le puissant mouvement déclenché en faveur de la Protection de la Nature, sur le plan tant mondial que national, permette enfin de multiplier des créations et des améliorations, dont la nécessité est depuis longtemps reconnue.

Avant d'envisager cette extension, il est indispensable de décrire les réalisations déjà obtenues.

## CHAPITRE I

### PRINCIPALES RESERVES MEDITERRANEENNES EXISTANTES

Voici, en allant de l'ouest à l'est, les Réserves forestières dont nous avons connaissance :

*Pyrénées-Orientales et Aude* : néant.

*Hérault et Gard*: Réserves des Cévennes au nombre de 6.  
*Bouches-du-Rhône*: Réserves de la Gardiole et Caradache.  
*Var*: Forêt de la Sainte-Baume.  
*Alpes-Maritimes*: néant.  
*Corse*: Forêt d'Asco.

#### RÉSERVES DES CÉVENNES (Gard et Hérault)

A l'instigation de M. Max NÈGRE, le grand réalisateur cévenol, Inspecteur Général des Eaux et Forêts, alors Conservateur à Nîmes, et sur proposition de M. le Directeur Général CHAPLAIN, M. le Ministre de l'Agriculture instituait, par décision du 16 novembre 1933, les « *Réserves des Cévennes* ».

Ces réserves étaient au nombre de six, savoir, dans le Gard: Valbonne et Peyrebesse, et dans l'Hérault: Héric, Courcol, Lagre, et le Cabarétou.

Avant d'examiner brièvement ces diverses réserves en indiquant leur position, leur consistance et les études auxquelles elles ont pu donner lieu, nous devons préciser leur but, tel qu'il figure:

1° dans la décision susvisée: « Chacune de ces réserves sera étudiée au point de vue scientifique par des spécialistes qualifiés: botanistes, forestiers, zoologistes, etc... La faune et surtout la flore, y seront l'objet d'observations scientifiques. »

2° dans les commentaires (1) de M. Max NÈGRE, promoteur des Réserves: « Sans méconnaître la difficulté des études à poursuivre, on peut espérer qu'elles seront menées, petit à petit, à bonne fin et que les résultats acquis apporteront une contribution intéressante à l'étude des sols forestiers et des peuplements végétaux et animaux et à celle de leur évolution ».

On voit que la conception des Réserves des Cévennes, les apparentait plutôt à des « Réserves intégrales » qu'à des réserves de reconstitution plus ou moins dirigées.

C'est ainsi qu'elles ont fonctionné depuis 1933, soit depuis dix-sept ans, et des observations intéressantes ont pu être faites dans certaines d'entre elles.

1° *Valbonne* (Gard). — Nous élargirons ici notre cadre à l'ensemble de la forêt.

Dans une publication retentissante, intitulée « l'Enseignement de la forêt de Valbonne », les forestiers nîmois: JOUBERT et FLAUGÈRE, avec le botaniste KUHNHOLTZ-LORDAT et le géologue-pédologue MARCELIN exposèrent, en 1931, leurs vues originales sur le comportement, le traitement et les possibilités d'avenir, de cette curieuse forêt domaniale.

(1). Bulletin de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nîmes, 1936.

Ses peuplements de chêne vert et blanc, avec chêne rouvre, pin sylvestre et hêtre, couvrent plus de 1.300 hectares, au voisinage d'une Chartreuse, fondée en 1204, près de Pont-Saint-Esprit.

Depuis 1825, la forêt était divisée en deux séries de taillis sous futaie: A, révolution 30 ans, sur silice et B, révolution 25 ans, sur calcaire.

En 1927, un nouvel aménagement porta la révolution de B à 30 ans et créa la Série C, comprenant les plus beaux peuplements autour du monastère, aux fins d'études biologiques.

Une grande quantité d'espèces ligneuses exotiques ont été introduites en forêt, tantôt en sous-bois, tantôt à découvert, soit en arboretum, soit en petits massifs purs. (Cyprès, sapins méditerranéens, cèdres, chênes rouges, etc...).

Un projet d'aménagement a été étudié en 1947-1948 par M. l'Inspecteur-adjoint COINTAT, d'après la notion d'évolution des peuplements précédemment établie. Sans entrer dans le détail, rappelons que le but du forestier est de passer de la forêt dégradée et sensible au feu (garrigue ou maquis) à la forêt améliorée peu combustible (futaie en équilibre).

Parallèlement, les graminées et bruyères, etc..., regresseront au profit du Fragon et du Lierre. En outre, les pins céderont successivement la place aux cyprès, cèdres, sapins méditerranéens et enfin sapins pectinés, alors que de son côté, le chêne vert s'effacera devant le chêne pubescent, puis le rouvre et enfin le hêtre.

Pour permettre de suivre dans l'avenir, l'évolution de la forêt de Valbonne, quatre cartes principales ont été dressées:

Répartition des essences, répartition des sous-bois, nature des peuplements (taillis, taillis-sous-futaie, futaie), état actuel de la végétation.

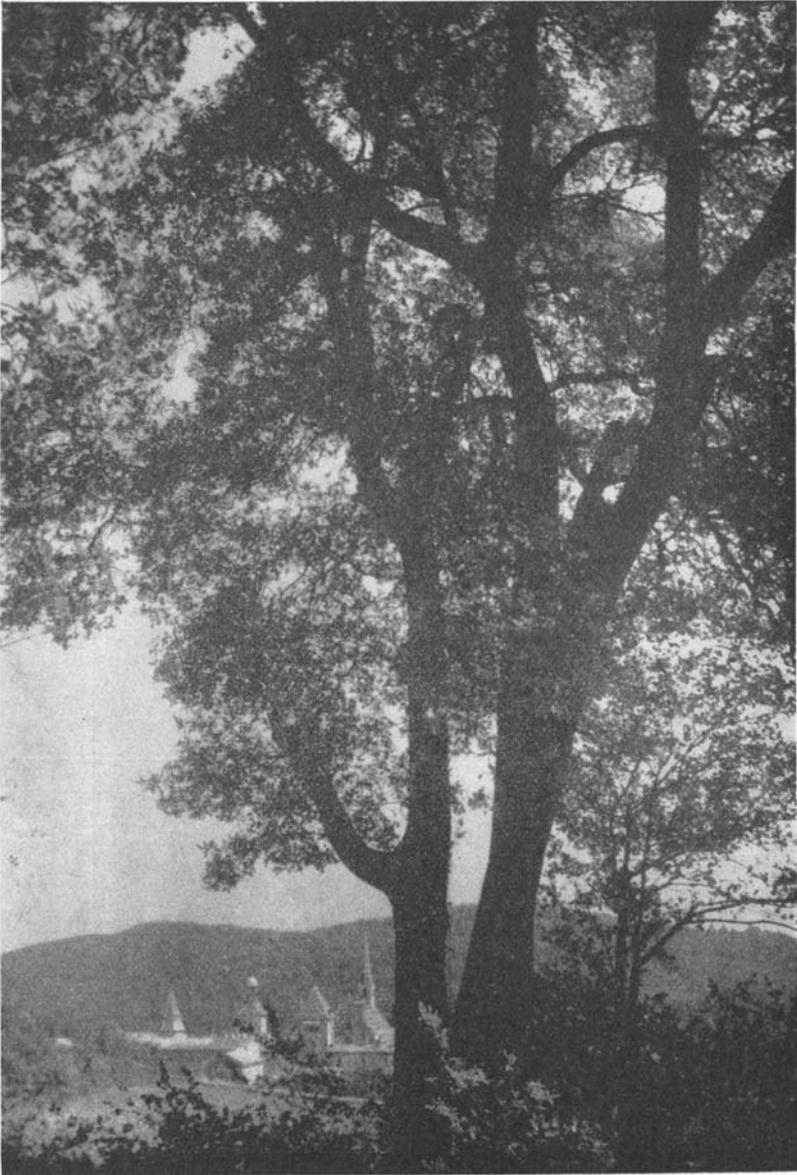
En outre, pour servir de terme de comparaison, des parcelles-témoins ont été fixées sur le terrain.

Pour conduire l'évolution progressive de la forêt, on a cherché à découvrir le sol le moins possible. D'où allongement des révolutions (40 ans maximum), balivage plus poussé (1.000 à 1.200 pieds à l'hectare), introduction d'exotiques, exploitations jardina-toires.

Dès lors, la forêt (1.305 ha) a été divisée en 84 parcelles et 3 séries d'exploitation ont été délimitées sur le terrain.

La première Série, dite de conversion, comprend les parcelles à ambiance améliorée. La deuxième, dite d'attente, rassemble les parcelles d'ambiance moyenne. La troisième, dite de taillis, correspond aux parcelles dégradées (révolution 40 ans, réserve de 1.000 brins à l'ha si possible).

Une révision d'aménagement est prévue tous les 10 ans, chaque parcelle devant changer de série, lorsqu'elle aura franchi les stades d'évolution nécessaires.



Vieux chênes verts en forêt de Valbonne (Gard), près du Monastère.  
(Cliché COINTAT.)



Pins de Salzman avec régénération spontanée et envahissement du lierre dans la réserve de Lagre (St-Guilhem-le-Désert - Hérault).

(Cliché PETER-MEYER.)

Bien que ne connaissant qu'imparfaitement la forêt de Valbonne, nous pensons que les bases de l'aménagement ci-dessus seraient à retenir, même si elles paraissent parfois un peu théoriques.

Des principes nouveaux pourraient être dégagés, puis expérimentés, susceptibles d'influencer la sylviculture méditerranéenne.

Peu importe après tout, que Valbonne soit, ou ne soit pas, une exception. Elle mérite de ne pas être abandonnée.

2° *Peyrebesse* (Gard). — Cette réserve, d'une surface de 19 ha 27, est située entre 1.350 et 1.400 m. d'altitude à l'exposition Nord sur la Chaîne du St-Guiral (rameau de l'Aigoual). Il s'agit de vieilles forêts de hêtre et de landes à genêts purgatifs.

3° *Héric* (Hérault). — Cette réserve fait partie de la Série domaniale de reboisement de Mons-la-Trivalle (division n° 2), donc non soumise à aménagement. Elle couvre 30 ha sur sol détritique de gneiss, dont les éléments varient du sable fin aux gros blocs rocheux, en pente très raide à l'exposition nord, entre les altitudes approximatives 300 et 700 mètres.

Le peuplement qui compose la Réserve, se présente sous la forme d'une vieille futaie de chêne vert, très dense le plus souvent, sauf en certaines clairières rocheuses. Au chêne sont souvent mêlés, et surtout à l'état dominé : l'if, le houx, la bruyère en arbre, l'érable de Montpellier, ainsi que *Phyllirea media*. Très fréquemment les bruyères sont mortes ou très étiolées. La couverture vivante est très réduite et parfois nulle. Elle comporte notamment : *Asplenium adiantum nigrum*, *Polypodium vulgare*, *Dryopteris filix mas*, *Hedera helix*, *Rubia peregrina*, *Daphne Laureola*, *Melica uniflora*, *Luzula Forsteri*, etc... ainsi que diverses mousses. Le bois mort est assez abondant, surtout au sol. Quant à la végétation des chênes verts, elle est très vigoureuse, supportant toutefois une forte attaque de *Coroebus*, comme partout à l'heure actuelle. Une des grosses curiosités de la Réserve est l'abondance de l'If, dont la présence était simplement signalée par les premiers observateurs, au bord du ruisseau, dans la station décrite par BRAUN-BLANQUET, et que nous connaissons depuis 1932. Mais, depuis lors, nous avons rencontré l'if fréquemment en sous-bois de chêne vert et parfois en abondance, notamment au-dessous du sentier dit de la Mine. La taille et l'âge des ifs sont variables, depuis le jeune semis jusqu'à des sujets de 2 et 3 mètres de haut, tous généralement bien venants.

En outre, au bas de la Réserve, existe un vieil if de 6 m. de haut environ et de 2 m. de tour, avec le tronc aux trois quarts sec. C'est la mère des jeunes ifs qui poussent alentour, en mélange avec le hêtre, dont la présence en ce lieu soulève de curieux problèmes.

Héric a été l'objet d'études scientifiques publiées dans le Bulletin de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nîmes en 1933 (Mende, Imprimerie CHAPTAL), savoir : Observations botaniques, par J. BRAUN-BLANQUET, directeur de la Station de Géobotanique méditerranéenne et alpine de Montpellier. Observations sur la végétation muscinale par OCHSNER.

La Réserve d'Héric a été traitée comme une « *Réserve intégrale* » depuis 1933, car aucun enlèvement d'arbre vif ou mort ou de végétal quelconque, aucune chasse ou destruction zoologique, enfin aucun enlèvement de matériaux du sol n'ont été pratiqués, comme, à l'inverse, aucun apport étranger, à ce triple point de vue, n'a été réalisé.

Ayant eu la chance de posséder cette réserve dans notre service depuis 1937, nous l'avons parcourue à diverses reprises et parfois avec des spécialistes, qui se sont déclarés vivement intéressés.

Or, si la géologie a été étudiée magistralement par J.-B. GÈZE, Professeur à l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier et Assistant au Collège de France, au contraire, l'étude de la flore, même phanérogamique, n'y est pas achevée, et la zoologie et la pédologie n'ont pas été abordées.

Cependant, l'entomologie et la mycologie, tout au moins, réservent sûrement des découvertes aux spécialistes.

Quoiqu'il en soit, la réserve d'Héric se trouve située dans la gorge de ce nom, connue des touristes et des alpinistes pour ses belles cascades et ses parois et aiguilles de gneiss, au flanc du Mont Caroux (1093 m.).

Ce massif, dont la dénivellation est de l'ordre de 1.000 m., se situe à la limite du monde méditerranéen et du monde atlantique et montagnard.

On cultive à ses pieds, la vigne et l'olivier. Ses flancs sont tapissés de châtaigniers et de chêne vert, alors que dans les landes des plateaux et des ravins, subsistent des bosquets de vieux hêtres.

Si à cette variété de milieux biologiques et d'études à poursuivre, on ajoute la sauvagerie du haut-pays, la valeur pittoresque de ses paysages, l'importance des forêts et terrains domaniaux, la préexistence de la Forêt des Ecrivains Combattants et de la Forêt du Touring-Club de France, le projet de création du Centre National d'Escalade de la Fage, la proximité de la Station médicale et thermale de Lamalou-les-Bains, on comprendra que l'idée nous soit venue de projeter au Caroux, la création d'un Parc National.

Le schéma publié dans le numéro de décembre de la Revue rend compte de notre conception d'un Parc National en montagne, conception assez hybride d'ailleurs, que nous souhaiterions voir discutée et même combattue, ensuite améliorée et enfin, si possible, réalisée.

4° *Courcol* (Hérault). — Cette réserve est constituée par la parcelle n° 20 de la première Série de la forêt domaniale de Saint-Pierre de la Fage, au flanc du Causse du Larzac, au Nord de Lodève. Surface: 12 ha 61. Altitude moyenne: 800 m. Exposition variable, surtout Nord. Sol calcaire dolomitique. Choisie surtout en raison de la présence de quelques hêtres, probablement spontanés. Il s'agit actuellement d'un perchis de reboisement résineux plus ou moins clairié par l'incendie de 1922. Les vieux sujets comptant environ 80 ans et les autres moins de 30 ans, par conséquent.

Les essences sont principalement des pins sylvestres et laricios (d'Autriche et de Corse) et des Cèdres de l'Atlas. Le sous-étage incomplet est formé de chêne pubescent, avec sa flore compagne habituelle, dont le buis dominant. Le phénomène important que nous avons déjà constaté et commencé de mesurer en 1930, dans cette forêt, est l'ensemencement naturel du Cèdre, essence qui réussit magnifiquement en pareil milieu. Souhaitons que la leçon soit entendue et qu'on s'attache à sa culture, plus intéressante, quoique plus difficile, que celle du Pin noir.

Un autre phénomène, prévu celui-là, et déjà visible il y a 20 ans, a pris une ampleur remarquable. C'est la substitution des feuillus autochtones aux résineux introduits.

Déjà certains cantons incendiés en 1922, portent un peuplement vigoureux et complet de chênes pubescents avec alisiers blancs, et secondairement: érables de Montpellier, cerisiers, sorbiers domestiques, etc...

M. l'Inspecteur GRASSET-MOREL ayant procédé à des comptages dans certaines trouées d'exploitation ou zones incendiées, a dénombré de 416 à 770 semis de feuillus à l'hectare. Par places, d'ailleurs, les pins laricios s'ensemencent à côté des feuillus.

5° *Lagre* (Hérault). — Il s'agit d'une parcelle de 20 ha environ en forêt domaniale de St-Guilhem-le-Désert, à l'altitude moyenne de 500 mètres, exposition nord, sol calcaire et dolomitique.

Le peuplement constitué par une vieille futaie de pin laricio de Salzman, est le plus beau, le moins détérioré en tous cas, de ceux que contient cette forêt, étudiée naguère en détail par M. Max NÈGRE (Revue des Eaux et Forêts, avril 1921).

De nombreux savants français et étrangers, botanistes, forestiers, entomologistes, pédologues, connaissent la forêt, où nous avons eu l'insigne honneur de conduire ensemble, en 1928, les Professeurs FLAHAULT, GUINIER et HICKEL.

Plus tard, nous avons bénéficié des leçons de J. BRAUN-BLANQUET, de DELMAS, entomologiste de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier, et surtout de M. NÈGRE.

Mais le temps libre, et les circonstances peut-être, ont manqué pour qu'on réédite, en ce lieu, les travaux d'équipe de Valbonne, avec conclusions différentes, qui sait ?

En tous cas, un fait est certain. C'est la vitalité remarquable du pin de Salzmann, lequel n'est nullement en régression comme on a pu le prétendre naguère.

Car si certains perchis sont détruits par le feu, même sur le versant nord (malgré toutes les précautions prises), par ailleurs des landes à bruyère multiflore, des falaises rocheuses, des talus d'éboulis, des cultures abandonnées, des coupes de chêne vert clairiérées, sont colonisées avec vigueur par cette essence, même sur le versant sud du chaînon qui culmine à 712 mètres au Roc de la Vigne, pour s'abaisser à 90 mètres, au niveau de la vénérable église romane, antique station de pèlerinage, sur la route de Saint-Jacques de Compostelle.

Le couvert d'une futaie complète de Salzmann est très dense et les sous-bois sont surtout de buis et de lierre. Les semis feuillus ne s'y installent que peu à peu (chêne vert et blanc, érable de Montpellier, etc...).

En conséquence, on peut supposer qu'en dehors de toute intervention humaine (qui, depuis plus de 50 ans est pratiquement réduite ici, à l'usage du feu), la substitution des feuillus au pin (si bien réalisée près de Courcol réserve n° 4, avec les pins de Corse et d'Autriche) serait extrêmement lente et probablement incomplète. Les feux sporadiques qui créent de simples trouées dans la futaie de Salzmann n'empêchent pas la régénération du pin sur place, au bout de quelques années.

Pour assister à un envahissement des feuillus à St-Guilhem, il faut des feux de masse, anéantissant tous les pins porte-graines sur de vastes étendues. Il faut aussi, semble-t-il, des sols déjà bien améliorés (Canton de Gonfous).

Pour finir et sans pouvoir donner ici des renseignements détaillés sur la faune, la flore et le sol, qui mériteraient chacun de longues études, nous articulerons trois remarques :

1° L'Entomologie est d'une merveilleuse richesse, en raison notamment de l'endémisme du pin de Salzmann et de l'abondance des bois incendiés laissés sur place.

2° La pullulation des écureuils a parfois réduit à néant la récolte des cônes, même en année de grosse fertilité des porte-graines. On touche là à l'interdépendance faune-flore.

3° En contraste avec les vieux pins de Salzmann à silhouette tourmentée, les jeunes perchis sont rectilignes et parfois même élancés et toujours très vigoureux.

C'est un heureux présage pour l'avenir de la Forêt.

6° *Cabaretou* (Hérault). — Cette dernière réserve des Cévennes est constituée par la parcelle n° 2 de la 1<sup>re</sup> série de la forêt domaniale de Riols. Surface: 10 ha 03. Altitude moyenne: 900 m. Ex-

position Nord. Sol schisteux parfois mouilleux (tourbière). Climat froid et humide du Somail au-dessus de St-Pons.

Il s'agit actuellement d'un haut perchis d'environ 80 ans, de résineux mêlés de hêtres. Le pin noir d'Autriche végète bien, alors que le pin à crochets est partout mort ou dépérissant (comme à l'Aigoual et ailleurs). Quant à l'épicéa, il est irrégulier, il paraît souffrir non seulement de pourriture en patte, mais d'autres parasites animaux et végétaux à préciser. Le sapin pectiné est très vigoureux.

Le Massif est généralement très dense, les éclaircies ne l'ayant pas parcouru, et il forme un singulier contraste avec les parcelles voisines à peuplement régulier, sans sous-étage et à faible couverture vivante. Au contraire, la Réserve, au sol amélioré et couvert de mousses, présente dans les trouées provenant de la disparition du pin à crochets, des semis de hêtre, de sapin et d'épicéa.

L'épicéa se répand sur les lisières et jusque dans la tourbière. Par contre, nous n'avons trouvé nulle part aucun semis des deux pins cités.

La tourbière, qui couvre environ 5 hectares, a été étudiée par M. le Professeur KIELHAUSER, de l'Université de Graz (Autriche). Les résultats de ses analyses polliniques ont été consignés dans le bulletin de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nîmes, cité à propos de la réserve n° 3 (Héric). M. KIELHAUSER a cru pouvoir admettre une époque à chênaie verte, au Cabaretou. Mais, comme il l'indique lui-même: « Il faut être circonspect dans l'interprétation d'un diagramme pollinique ».

On trouvait alors au maximum: 135 cm de tourbe, dont 65 cm à *Eriophorum* et *Sphagnum* et 70 cm de tourbe à *Carex*.

### RÉSERVES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

1. *La Gardiole*. — M. le conservateur DE CARMANTRAND a bien voulu nous indiquer que la Série domaniale de La Gardiole (environ 800 hectares, entre Cassis et Marseille) constituait pratiquement une réserve, dans laquelle on cherchait à maintenir et à développer les peuplements de pin d'Alep, malgré les incendies fréquents.

Nous avons parcouru naguère ce territoire, où les rochers calcaires de l'Urgonien flamboient au soleil, avant de s'abîmer dans la mer bleue, où ils découpent les merveilleuses « Calanques ».

L'une d'elles « En Vau », étroite, fraîche et sauvage, encadrée de hautes parois rocheuses avec de puissants talus d'éboulis, abrite une végétation où s'ajoutent au pin d'Alep très dominant: Chêne vert, Chêne Kermès, *Phyllirea media*, *Rhamnus alaternus*, *Rosmarinus officinalis*, *Erica multiflora*, *Pistacia Lentiscus*, *P. Terebinthus*, *Amelanchier vulgaris*, *Smilax aspera*, *Globularia Alypum*, *As-*

*paragus acutifolius*, etc., le tout très mélangé, alors que dans les fentes des rochers s'épanouissent les petites saladelles mauves (*Stactice pubescens*). C'est là une zone d'ambiance améliorée, qui pourrait peut-être être étendue.

2. *Cadarache*. — Au confluent de la Durance et du Verdon, vers 200 m. d'altitude, la forêt domaniale de Cadarache s'étend autour du remarquable château où M. le Directeur Général GOUILLY-FROSARD dirige l'Ecole Nationale des Gardes-chasse.

La forêt, partiellement érigée en réserve de chasse, constitue déjà une Réserve de Reconstitution forestière, puisque ses taillis de chêne vert et blanc sont traités à la révolution de 40 ans, soit environ le double de la révolution normale. D'autre part, diverses essences, telles que cyprès et cèdres, ont été introduites. Enfin, les parties fraîches et marécageuses qui abritent durant le jour les gros animaux, en bordure de la Durance, se prêteraient sans doute à certaines expériences.

#### RÉSERVES DU VAR. — *Forêt de la Sainte-Baume*

M. le Conservateur DUGELAY, à Nice, a eu l'amabilité de nous communiquer plusieurs rapports sur la célèbre forêt, son histoire, son comportement passé et actuel, son avenir.

La Sainte-Baume a été l'objet d'innombrables études de toute sorte, depuis LAURENT et BAUBY jusqu'à HERVÉ et DUGELAY. Lorsque nous l'avons revue en 1944, nous portions nos notes recueillies lors de la Tournée d'études de la 94<sup>e</sup> promotion, faite sous la direction de M. GUINIER.

C'est pourquoi nous lui demandons la permission de faire ici, état d'un rapport de sa part, qui résume lumineusement la question et formule des conclusions pertinentes sur le traitement à imposer au massif, afin d'assurer sa pérennité.

Rappelons d'abord quelques caractéristiques essentielles : surface 138 ha. Altitudes extrêmes 678-984 m. Exposition Nord. Peuplement : futaie de chêne pubescent en bas et de hêtre en haut, avec mélange des deux au centre. Abondance de l'if (qui existe à Valbonne et surtout à Héric), lequel fait partie du peuplement, chose extrêmement rare. Nombreux feuillus : Erable à feuille d'Obier, Tilleul à grandes feuilles, Erable champêtre, Alisier torminal, Alisier blanc, etc... Sous bois : Houx, Daphné-Laurier, Fusain, etc...

De temps immémorial, cette forêt a été respectée, et particulièrement depuis l'avènement de l'ère du christianisme et le séjour de Sainte Marie-Madeleine, dans la célèbre grotte, ou Baume, qui s'ouvre dans la falaise dominant la forêt.

Cette protection quasi permanente lui a conféré le caractère de forêt-relique, et explique la composition de ses peuplements. Ce

n'est qu'en 1838 que l'Administration des Eaux et Forêts prit en mains la surveillance et la gestion de la Sainte-Baume.

Après diverses fluctuations dans les modes de traitement adoptés, on constate actuellement ceci : Les peuplements vieillissants se régénèrent mal, surtout au centre de la forêt. Par contre, l'if et le houx se développent abondamment. « La forêt évolue dans un sens défavorable et risque de perdre le caractère qui lui a valu sa réputation ».

M. GUINIER, analysant les causes de cette situation regrettable, constate qu'il n'y a pas eu changement notable de climat, et que l'assolement forestier n'a pu jouer ici. Par contre, il est possible que la fertilité des semenciers diminue et que le sol se détériore. Un mal certain réside dans l'intense fréquentation touristique subie par le massif.

Etudiant ensuite l'origine des peuplements actuels, M. GUINIER constate la nécessité d'un certain découvert pour la régénération. Il faut donc intervenir dans l'évolution et parfois assez énergiquement.

Les règles de culture actuellement en vigueur sont les suivantes : enlèvement des arbres morts et dépérissants, nettoiements et éclaircies au profit des essences intéressantes, enfin coupes de régénération sous forme de trouées de 1,5 m. de diamètre.

Il est possible qu'il faille agrandir ces trouées et recourir à la régénération artificielle. De toute façon, il faut délimiter des enceintes clôturées de fil barbelé, pour écarter les touristes, soit des jeunes semis, soit même d'arbres adultes à protéger. Ces enceintes doivent être signalisées par des pancartes.

Enfin, il est nécessaire d'adopter une doctrine fixe et de s'y tenir, en s'assurant la collaboration de l'opinion publique. « Il importe de gagner d'abord l'appui des Sociétés Scientifiques et Touristiques, puis d'aborder l'éducation touristique et forestière du public ».

Voilà une règle d'or, valable non seulement à la Sainte-Baume, mais un peu partout en région méditerranéenne et que nous essayons, après d'autres, d'appliquer, malgré certaines indifférences.

Quoi qu'il en soit, M. le Conservateur DUGELAY, en attendant la révision d'aménagement de la forêt, a été autorisé à réduire le parcours des promeneurs et à régler et parfois supprimer les prélèvements de toute nature (faune, flore, etc...)

#### RÉSERVES DES ALPES-MARITIMES

Néant.

#### RÉSERVES DE CORSE

M. le Conservateur JEANNIN a bien voulu nous signaler le cas très spécial de la *Forêt d'Asco*. Ce massif de 5.668 ha appartenant

à la Commune et à divers particuliers, a été classé comme site pittoresque et artistique, par un arrêté du Ministre de l'Education Nationale du 26 janvier 1948.

Voilà une manière préconisée naguère par Roger DUCAMP, mais certes un peu détournée, de constituer des Réserves. Au moins pour le cas présent, elle ne va pas sans difficultés.

## CHAPITRE II

### RESERVES MEDITERRANENNES A CRÉER

Très fréquemment en région méditerranéenne, il est nécessaire, nous l'avons vu, de faire passer à l'arrière-plan, toute préoccupation de rendement matière et argent.

Ceci afin de permettre une évolution progressive favorable des peuplements, évolution susceptible de les conduire, dans un avenir plus ou moins proche, vers un état de santé et d'équilibre suffisant pour permettre éventuellement la reprise des exploitations.

La création des « *Réserves de Reconstitution forestière* » permet d'atteindre ce but.

Par ailleurs, l'Etat étant seul capable, à priori, de supporter les sacrifices pécuniaires qu'entraînent, selon les cas, la diminution ou la suppression complète, au moins temporaire, des exploitations, les *Réserves de Reconstitution forestière doivent être établies en forêts domaniales* (1).

C'est bien ce qui existe déjà, et sur les 10 réserves étudiées, 9 sont domaniales.

Il s'agirait donc d'étendre largement les Réserves de Reconstitution forestière sur le terrain, et de les doter d'un règlement officiel, homogène, sinon uniforme, à la fois administratif et technique.

Voici à cet égard, un schéma possible de l'action à engager, pour atteindre ce but :

1° Enquête dans les départements méditerranéens auprès des Conservateurs, sur les Réserves de Reconstitution forestière à proposer, avec détermination motivée d'un ordre de priorité, et justification pour les massifs domaniaux dont l'érection en Réserves de Reconstitution forestière n'est pas envisagée.

2° Pour les cas de priorité retenus par la Direction Générale, après enquête sur le terrain si besoin, propositions des Services locaux sur la réglementation à appliquer aux Réserves de Reconstitution

(1) Accessoirement, la loi Chauveau de 1922, sur les Forêts de Protection, peut permettre de maintenir en montagne, des peuplements tant domaniaux que communaux ou particuliers. Mais ce ne sont pas là de véritables Réserves de Reconstitution forestière.

forestières (coupes principales et accessoires, chablis, bois incendiés, pâturage, menus produits, chasse, pêche, etc...).

3° En ce qui concerne spécialement les coupes, modification ou suspension des aménagements existants, suivie de l'approbation des autorités compétentes.

4° *Création d'un service forestier technique spécialisé, installé sur place*, en région méditerranéenne, et rattaché à la Station de Recherches de l'École de Nancy.

A défaut, mais ce serait, croyons-nous, un pis-aller, désignation dans les Conservations, d'un officier correspondant de la Station de Recherches (1), chargé selon les cas, soit de suivre, soit de provoquer l'évolution des Réserves de Reconstitution forestière (avec Réserves intégrales et Réserves dirigées) et d'appliquer les directives reçues, le tout sous le contrôle du Conservateur chef d'arrondissement.

Parmi les mesures à prendre par le Service technique, figurerait d'abord la protection des Réserves de Reconstitution forestière contre le « tryptique de dégradation » (hache, feu, pâturage) et en particulier la détection et la lutte contre l'incendie; ensuite les mesures de reboisements, repeuplements, introduction d'essences, création et entretien de routes, chemins et sentiers, etc...

Les crédits, le matériel, le personnel (sauf en matière de recherches pures) resteraient, en principe, ce qu'ils sont aujourd'hui.

Nous devons ajouter quelques remarques aux propositions qui précèdent.

Nous connaissons tous des massifs forestiers domaniaux appauvris ou ruinés ou au contraire non encore exploités, dont la mise ou le maintien hors circuit de l'économie, n'offrirait absolument aucun inconvénient.

Dans nombre de cas, cette situation s'est déjà réalisée en fait automatiquement. Par exemple après les exploitations de guerre qui ont abaissé de 3 ans et plus l'âge des taillis de chêne vert; par exemple encore, après des incendies dévastateurs. Il serait donc facile de trouver des Réserves de Reconstitution forestière.

Cependant, la plus grande attention devrait être portée sur les habitudes des *populations riveraines*, lesquelles *devraient être associées à l'effort entrepris*.

Une action extérieure d'enseignement et de propagande, préconisée d'ailleurs dès 1920 par l'Administration (circulaires imprimées 877 et 886) trouverait là, comme une nouvelle raison d'être.

(1) M. le Directeur OUDIN, dans sa lettre du 14 février 1950, envisageait pour les recherches forestières en général, la solution de la désignation d'un correspondant de la station dans les conservations.

Les usages et errements suivis en matière de pâturage, chasse, pêche, délivrance de chablis, bois dépérissants, menus-produits, etc... seraient à défaut de suppression possible, cantonnés. L'abandon d'ailleurs déplorable des terres agricoles pauvres, qui accompagne la « déperoration », doit faciliter largement aussi la création des Réserves de Reconstitution forestière.

En ce qui concerne le service technique, sa réalisation est indispensable, car l'expérience des « Réserves des Cévennes », par exemple, a montré que trop souvent les services locaux n'ont pas pu s'occuper suffisamment de la question, et nous faisons ici notre propre mea culpa.

\*  
\* \* \*

Nous allons maintenant donner une liste très incomplète, et pour cause, des Réserves de Reconstitution forestière qu'il nous paraîtrait intéressant de créer, en nous excusant de prendre parfois la place de nos collègues. Mais, notre opinion ne saurait engager que nous-même.

Nous suivrons pour cela l'ordre géographique adopté pour les Réserves existantes, allant de l'ouest à l'est.

**PYRÉNÉES-ORIENTALES.** — Il nous paraît que sur les flancs à pentes souvent vertigineuses du Canigou (2785 m.) dans une région ravagée en 1940-41 par les inondations de la Tet et du Tech, et où fonctionne avec succès un jeune service de reboisement, des mises en réserve importantes seraient nécessaires et même urgentes.

Dans les Albères, à défaut de Sorède, la forêt domaniale de Laroque constituerait une belle Réserve de Reconstitution forestière, en raison notamment de la variété des essences forestières qui la composent : chênes lièges, verts, rouvres et pubescents, châtaigniers, ormes champêtres, érables champêtres et de Montpellier, merisiers, bouleaux, frênes communs, alisiers blancs, peupliers noirs, saules, aulnes et enfin *ifs*.

En altitude, le hêtre apparaît, pour devenir exclusif vers les sommets (Pic Neulos 1256 m.). La flore arbustive et herbacée est tout aussi variée, suivant les nuances du milieu écologique.

**AUDE.** — Les reboisements du Riالسسه (commune d'Arques) avec leurs magnifiques Cèdres de l'Atlas (étudiés par Nancy), Abies Pinsapo, etc... paraissent tout désignés pour constituer, en certaines de leurs parties, des Réserves de Reconstitution forestière. A fortiori, combien il serait intéressant de pouvoir agir de même en ce qui concerne l'« Abetouse » communale, intégrée dans ce massif et dont le Sapin pectiné se resème si vigoureusement.

Parmi tant d'autres, les reboisements de l'Alaric et les pins maritimes bâtards des environs de l'Abbaye de Fontfroide, près de

Narbonne, seraient également dignes, à notre avis, de former des Réserves de Reconstitution forestière.

HÉRAULT. — En dehors des forêts et séries domaniales incluses dans le projet du *Parc National du Caroux*, des Réserves de Reconstitution forestière devraient être constituées en ce qui concerne le chêne vert, à Puéchabon et aux Aires. Le massif domanial de St-Guilhem-le-Désert (2.202 ha) constitue déjà pratiquement une Réserve de Reconstitution forestière pour le Pin laricio de Salzman et les chênes vert et pubescent.

Il est juste de rappeler qu'en 1939 l'Administration a autorisé, sur nos propositions, l'acquisition sur le Causse du Larzac, du domaine de Larret (412 ha, commune de Pégairolles de Buèges), précisément à des fins de protection de la végétation et de la reconstitution de la forêt. Ce domaine était alors soumis au pacage libre des chèvres, lesquelles parfois tondaient presque au ras du sol, les chênes pubescents et les amélanchiers, et piétinaient les magnifiques corolles roses de la grande Pivoine.

Voilà une Réserve de Reconstitution forestière type, et nous avons pu déjà constater une amélioration très nette de la végétation, malgré le pacage autorisé des bovins durant la guerre.

Sur l'Escandorgue, région basaltique encadrée dans le Larzac, le domaine de Roquet Escut (307 ha) acheté en 1936 sur proposition de M. l'Inspecteur GRASSET-MOREL, avec ses beaux perchis de hêtre sur souche et ses reboisements en cours d'exécution, constituerait une Réserve de Reconstitution forestière de choix.

Par ailleurs, la série domaniale de Gorniers, dans la vallée de la Vis (périmètre de l'Hérault) diverses séries du Périmètre de la Lergue, de l'Orb supérieur, plusieurs taillis domaniaux du Minervois (à l'acquisition desquels a présidé M. l'Inspecteur PRAX) mériteraient également de figurer parmi les Réserves de Reconstitution forestière.

Enfin, ne serait-il pas opportun de constituer des Réserves de Reconstitution forestière sur les dunes domaniales du littoral languedocien, et d'y essayer certains Eucalyptus étudiés en Australie, par M. le Conservateur MÉTRO, Chef de la Station de recherches de Rabat ?

Nous irons plus loin en affirmant que certains bois particuliers ou communaux, de surface peu importante, *aux environs de Montpellier*, devraient être acquis par l'Etat, afin d'être érigés en Réserves de Reconstitution forestière et protégés au maximum, ne serait-ce que pour servir de champs d'études et de laboratoires naturels, aux biologistes des diverses disciplines des Facultés et de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier.

Au train où va la dégradation, les biologistes seront bientôt obligés, soit de ne plus sortir leurs élèves, soit de les emmener

très loin, pour les mettre en contact avec une nature non désertique.

Parmi ces bois, nous citerons :

1° Le creux de Miège (chêne vert) à 13 km ouest de Montpellier.

2° Le bois de Montmaur (pin d'Alep et cyprès) appartenant à la ville, situé à 4 km nord du centre de l'agglomération et dans lequel a été édifiée, en 1949, *une maison forestière*, avec petit musée de propagande.

3° La vieille futaie particulière de chêne vert du Rouquet de Valène, à 15 km N.W. de Montpellier et celle de Launac, à la même distance au S. W.

4° Le versant nord du Pic St-Loup (633 m.) couvert de taillis de chêne vert et pubescent, avec flore ombrophile, etc...

GARD. — Dans ce département, parmi tant de boisements à sauvegarder, tantôt déjà domaniaux, tantôt à acquérir par l'Etat, nous citerons, en partant du littoral vers les Crêtes de l'Aigoual : Les pins-pignons spontanés des Vieilles dunes du Grau du Roi ; les forêts hygrophiles des gorges du Gardon, notamment entre Russan et le Pont Saint-Nicolas et aussi aux abords du célèbre Pont du Gard ; enfin diverses séries de reboisement des périmètres de la Cèze, des Gardons et de l'Hérault, si intéressantes à des titres divers et qui avec leurs sœurs de la Lozère, résumant presque un siècle d'histoire forestière, un siècle d'efforts successifs, de dévouement au bien public, d'expériences multiples et de mise en valeur finalement couronnée d'un éclatant succès.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Outre les bois de certaines « Calanques », entre Cassis et Marseille, il serait intéressant de convertir en Réserves de Reconstitution forestière les bois de Pin pignon sauvage existant sur les vieilles dunes de la Gorgue, en Petite Camargue.

Mais n'est-ce pas là jouer les Don Quichotte, quand on sait la menace en voie d'exécution, que les « riziculteurs » font peser sur la Réserve Nationale de Camargue, de réputation mondiale et d'intérêt majeur ?

Plus au Nord, d'après M. le Conservateur de CARMANTRAND, la forêt domaniale du Lubéron (environ 2.000 ha), ruinée par les incendies, est pratiquement à l'état de Réserve de Reconstitution forestière. Les flancs du Mont Ventoux (1.912 m.) devraient porter des réserves, encore que les belles Cédraies issues de reboisement, soient surtout communales.

VAR. — Sans doute et à tout le moins, les massifs des Maures et de l'Estérel, malgré (ou à cause) des incendies qui les ont ravagés, pourraient-ils porter des Réserves de Reconstitution forestière.

ALPES-MARITIMES. — Sans bien connaître ce département, il nous semble que des *Eucalyptus* de l'Île Sainte-Marguerite (non loin du Jardin Thuret d'Antibes) et des *Ostrya carpinifolia* de Roquestéron, aux hêtres et sapins de la montagne, il y a place pour toute une série de Réserves de Reconstitution forestière et des plus intéressantes.

Par ailleurs, M. le Conservateur DUGELAY a bien voulu nous préciser que la réserve de Boréon, dont on parle parfois, doit s'entendre du seul point de vue cynégétique. Elle n'a donc pas sa place ici.

CORSE. — Qu'on nous permette de plagier le n° 3 de 1950 de « La Terre et la Vie », pour indiquer les projets de réserves biologiques rapportés par M. LÉANDRI, sous-directeur au Muséum et concernant l'une la forêt de Bonifatto (versant ouest du Monte Cinto), l'autre la forêt de Vizzavona (200 ha, versant est du Monte d'Oro, entre 1.000 et 1.600 m.).

Dans celle-ci, la futaie de pin laricio se reconstitue, après incendie, aux dépens du maquis. Comme à St-Guilhem-le-Désert, comme au Lubéron et ailleurs, les conditions d'une Réserve de Reconstitution forestière sont déjà réalisées là.

### CONCLUSIONS

A notre sens, le problème des Réserves de Reconstitution forestière englobe la question même de la sylviculture spéciale à la région métropolitaine méditerranéenne. Il s'agit avant tout de laisser vieillir et d'améliorer le plus grand nombre possible de peuplements dégradés existants.

Nul doute qu'en Afrique du Nord, avec quelques variantes, il n'en aille de même. Le récent ouvrage monumental de M. le Directeur BOUDY « Economie forestière Nord-Africaine » (Larose, Paris, 1948), n'y contredit pas. Au contraire, il nous ouvre des perspectives intéressantes sur des questions capitales connexes, telles que la Restauration des sols, l'Aménagement sylvo-pastoral, etc...

Au fond, et très fréquemment, le service forestier du pourtour méditerranéen de la métropole remplit un rôle analogue à celui du « Service de défense et de restauration des sols » créé par le Gouvernement général de l'Algérie (loi du 2 février 1941).

Pour que nous ne connaissions pas un jour prochain, avec une crise viticole sévère, l'obligation de remplir un rôle non plus analogue, mais bien identique, dans nos contrées rapidement désertifiées, il est urgent de promouvoir de nombreuses Réserves de Reconstitution forestière, principalement domaniales, en y associant les populations riveraines.

La diminution des ressources locales en matières ligneuses et dérivées n'en souffrira guère, et le manque à gagner du budget de l'Etat sera parfaitement négligeable.

A l'inverse, les massifs boisés exsangues, à bout de force, reprendront vigueur et joueront de mieux en mieux, en vieillissant et en se perfectionnant, leurs rôles habituels d'accumulateurs de matière organique, de fixateurs du sol, de régulateurs des vents et du régime des eaux (au grand bénéfice de l'agriculture et des industries, en particulier hydro-électriques).

Les Réserves de Reconstitution forestière verront leur rôle en matière de tourisme, d'hygiène et d'esthétique, s'amplifier, au bénéfice de la santé physique, intellectuelle et morale des populations.

Le camping, malgré ses risques, pourra parfois y être pratiqué, en raison de sa valeur éducative et selon les normes fixées par M. le Conservateur JONGLEZ dans le numéro de juin 1949 de la Revue Forestière Française.

Il est sans doute très regrettable que l'on ne puisse chiffrer et mettre en équation ces divers bienfaits, dont l'importance saute aux yeux pourtant.

C'est pourquoi il est urgent d'en informer les ingénieurs non biologistes.

L'extension des Réserves de Reconstitution forestière devra-t-elle s'intégrer dans le « Plan National d'Aménagement du Territoire » adopté par le Conseil des Ministres en mai 1950 ? C'est à ce propos que M. Claudius PETIT, après avoir constaté le groupement néfaste des populations en masses compactes (les villes) au milieu des déserts, a pu écrire : « Un niveau de vie élevé ne suffit pas à apporter le vrai bien-être et à satisfaire toutes les aspirations de l'homme. A quoi bon un équipement économique puissant et même un équipement social perfectionné, si la santé physique et morale d'une grande partie des habitants s'étiole dans un cadre de vie médiocre ? »

Le Conseil national pour la Protection de la Nature en France, dont M. le Directeur Général des Eaux et Forêts DU VIGNAUX est un des Vice-Présidents, aura sans doute à connaître des Réserves de Reconstitution forestière.

Quoiqu'il en soit, nous avons tenté simplement ici, de faire résonner des voix qui se sont tues et quelques-unes définitivement, comme aussi d'interpréter les pensées actuelles de nos camarades forestiers méditerranéens.

Les exigences profondes de l'intérêt général rendent souhaitable que notre bonne volonté unanime, soutenue par les résultats des expériences antérieures, soit entendue.

J. PRIOTON,  
*Conservateur des Eaux et Forêts à Montpellier.*



Pins d'Alep à la Calanque d'En Vau (Bouches-du-Rhône).

(Cliché PRIOTON.)



Chênes de la Commune de St-Vincent de Paul (Landes).

(Photothèque de la Direction Générale des Eaux et Forêts).